



HAL
open science

Droit et Science Politique (DSP)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Droit et Science Politique (DSP). 2016, Université Bretagne Loire - UBL, École des hautes études en santé publique - EHESP, Université Rennes 2, École normale supérieure de Rennes - ENS Rennes, Sciences Po Rennes, Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale - UBO, Université de Bretagne-Sud - UBS, Université du Maine, Université de Nantes, Université de Rennes 1. hceres-02042215

HAL Id: hceres-02042215

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042215v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale

Droit et Science Politique (DSP)

- Université Bretagne Loire – UBL
- Université du Maine
- Université Bretagne Occidentale - UBO
- Université de Rennes 1
- Ecole Normale Supérieure de Rennes - ENS Rennes
- Université de Rennes 2
- Université d'Angers – UA
- Ecole des hautes études en sante publique - EHESP
- Université de Nantes
- Université de Bretagne-sud - UBS
- Sciences Po Rennes

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Marc Ortolani, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Marc ORTOLANI, Université de Nice Sophia Antipolis

Experts :

M. Serge DAUCHY, Université Lille 2 Droit et Santé

M. Sébastien LOTZ, Université Paris 2 Panthéon-Assas

Mme Emmanuelle NEGRE, Université de Montpellier

Délégué scientifique du HCERES :

M. Benoît MULKAY

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

Durant la période 2008-2016, la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Européenne de Bretagne (UEB) comportait dix-sept Écoles doctorales (ED). La restructuration consécutive à la création, à l'échelle de deux Régions (Bretagne ; Pays de la Loire) et de deux Académies (Rennes ; Nantes), de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL) conduit à la création, à partir du paysage doctoral existant, de onze nouvelles ED, toutes interrégionales, disciplinaires ou thématiques. L'ED *Droit et Science Politique* (DSP) est l'une de ces onze nouvelles écoles. Créée par restructuration, elle est issue du regroupement disciplinaire d'unités de recherche (UR) et d'enseignants-chercheurs provenant de l'ED *Sciences de l'homme, des organisations et de la société* (ED SHOS, n°505), de l'ED *Droit, économie, gestion, environnement, société, et territoires* (ED DEGEST, n°501) et de l'ED *Droit et Science Politique Pierre Couvrat* (ED n°88). Localisée à Poitiers, l'ED *Pierre Couvrat* n'est concernée ici que pour les doctorants en droit des sites d'Angers et du Mans. Cette restructuration a donné naissance principalement à deux nouvelles écoles : l'ED *Sciences Economiques et Sciences de Gestion* (EDGE) délivrant le doctorat en *Sciences Economiques* et *Sciences de Gestion*, et l'ED DSP pour les mentions *Droit, Science Politique* et *Information/Communication*.

L'ED SHOS a un effectif total de 203 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR) et de 351 doctorants. Parmi ces doctorants, 203 sont inscrits en Droit et Science politique, et ils se trouvent pour 23 à Brest, 5 à Vannes/Lorient et 175 à Rennes. Les HDR de Droit et Science politique sont au nombre de 13 à Brest, 8 à Vannes/Lorient et 123 à Rennes. Pour sa part, l'ED DEGEST a un effectif total de 156 enseignants-chercheurs et chercheurs HDR et de 469 doctorants dont 171 inscrits en Droit et Science politique, et tous localisés à Nantes. Les HDR de Droit et Science politique sont au nombre de 69. Enfin, l'ED *Pierre Couvrat* a un effectif à Angers et au Mans de 28 HDR et 46 doctorants ainsi répartis : 31 doctorants à Angers (pour 19 HDR) et 15 doctorants au Mans (pour 9 HDR).

Une projection réalisée à partir de ces éléments permettra à l'ED DSP, l'une des cinq écoles du secteur Science humaines et sociales (SHS) de l'UBL, de disposer de 241 HDR pour 420 doctorants. Du point de vue géographique, cette population sera ainsi répartie : 123 HDR et 175 doctorants à Rennes ; 69 HDR et 172 doctorants à Nantes ; 19 HDR et 31 doctorants à Angers ; 13 HDR et 23 doctorants à Brest ; 9 HDR et 15 doctorants au Mans ; 8 HDR et 5 doctorants à Vannes/Lorient.

L'ED DSP disposera ainsi d'effectifs relativement importants pour lesquels il faudra veiller à la qualité des recrutements, de la formation doctorale et de l'insertion.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Du point de vue de sa gouvernance, l'ED SHOS s'appuie sur un Bureau et un Conseil dont la composition (25 membres) est conforme à l'arrêté de 2006. En revanche, ce Conseil se réunit en moyenne un peu moins de trois fois par an (trois réunions annuelles au minimum sont préconisées par les textes en vigueur) sur les différents sites de l'ED. Les relevés de ses décisions sont diffusés sur le site web de l'ED et les comptes rendus sont transmis sur demande. L'ED dispose d'un règlement intérieur relatif à son fonctionnement, au cursus et à l'encadrement doctoral. Les importants changements dans l'équipe de direction (directeur et directeurs adjoints) ne semblent pas avoir eu d'impact négatif sur la bonne gouvernance de l'ED.

L'ED DEGEST s'appuie sur un Conseil de 26 membres, qui pour assurer la représentation de toutes les UR, n'est pas strictement conforme à l'arrêté de 2006. Les réunions du Conseil sont assez fréquentes (au moins quatre par an) et les relevés de décision sont communiqués via une liste de diffusion et le site web de l'ED. Cette ED dispose également d'un Bureau composé du directeur, des deux directeurs adjoints, qui sont également directeurs de site (Le Mans, Angers) et cinq autres membres. Le Conseil de l'ED *Pierre Couvrat* est conforme aux dispositions réglementaires et assure la

représentation des universités d'Angers, La Rochelle, Le Mans et Limoges, ainsi que la représentation des membres des sections 01 à 04 du Conseil National des Universités (CNU).

S'inspirant des meilleures pratiques des ED dont elle est issue, l'ED DSP s'appuiera sur un Conseil conforme à l'arrêté de 2006 et au projet d'arrêté en cours d'élaboration relatif aux études doctorales. Son Bureau sera composé du directeur de l'ED et des six directeurs-adjoints représentant les six sites de la ComUE (Angers, Bretagne Occidentale (UBO), Bretagne-Sud, Maine, Nantes et Rennes 1). Les réunions fréquentes de ce Bureau compenseront la fréquence plus faible des réunions du Conseil. Celui-ci n'a pas encore de composition définitive, et il faudra veiller, dans le choix des membres extérieurs, à assurer une bonne représentativité du monde socio-économique, au besoin en faisant appel à d'anciens docteurs de l'ED intégrés dans la vie active. Assurer la représentativité de la Science politique au sein de ce Conseil répondrait également au vœu des entités de recherche et des doctorants relevant de cette discipline.

En termes de moyens, l'ED SHOS dispose d'un secrétariat général (deux personnes) et de secrétariats de site ; elle a recours également aux personnels des services mutualisés de l'ancienne ComUE UEB. Concernant les locaux, elle dispose de deux bureaux et de moyens techniques adaptés, de locaux *open space* pour les doctorants, d'une salle qui leur est dédiée à la bibliothèque universitaire et de salles de formation à usage ponctuel. Son budget est d'environ 35 000 € annuels (soit moins de 100 € par doctorant), utilisé à 43 % pour les formations, 22 % pour l'ouverture internationale et 15 % pour le fonctionnement. L'ED DEGEST s'appuie sur un secrétariat (un agent de catégorie C) localisé à l'UFR de Médecine pour des raisons de mise en commun des moyens. Son budget annuel n'est que de 17 000 € environ depuis 2012 (soit 36 € par doctorant), alors qu'il s'élevait à 21 000 € en 2011. La moitié de ce budget (10 500 € en 2013) est consacrée aux soutenances de thèse, et un tiers (6 800 €) aux formations.

L'ED DSP s'appuiera quant à elle sur un secrétariat (l'actuelle secrétaire de l'ED SHOS) situé dans l'UFR de Droit de l'Université Rennes 1, dans le même local que le secrétariat de l'ED EDGE pour faciliter la transition, et à proximité des locaux mis à disposition des doctorants. L'ED aura également recours aux services mutualisés de l'Ecole des docteurs et à des gestionnaires de sites, précisément à Nantes, Brest, Vannes et Poitiers (pour Angers et Le Mans). Aucun budget n'a pour l'heure été affecté à l'ED DSP mais il est important que celle-ci puisse bénéficier des moyens lui permettant d'assurer l'accompagnement doctoral de plus de 400 inscrits. En particulier, le fait qu'au sein de l'UBL, trois ED relevant du secteur SHS soient rattachées à un seul département scientifique, tandis que toutes les autres disposent chacune d'un département scientifique qui leur est spécifique, ne doit pas être préjudiciable à ce secteur ; l'ED DSP doit donc pouvoir bénéficier de la reconnaissance et du soutien nécessaires pour accomplir sa mission.

Les outils de communication dont disposent les ED fondatrices semblent performants : pour l'ED SHOS, un site web efficace, une signalétique appropriée, une rentrée solennelle et une large documentation d'information (*flyers*, livret d'accueil du doctorant, mémento du directeur de thèse) mais également une réunion d'information pour les étudiants de 2nde année de master (M2). Au sein de l'ED DEGEST, on utilise largement des listes de diffusion, le site web de l'école ainsi que l'application *LUNAM docteur* (du nom de l'ancienne ComUE Université Nantes Angers Le Mans, UNAM) pour les démarches administratives des doctorants. Pour autant, certains doctorants ont encore quelques difficultés à identifier les actions et formations émanant de leur ED, dont il faudra veiller à améliorer la visibilité.

L'ED DSP reprendra à son compte les meilleurs aspects de ce dispositif, en particulier le séminaire de l'école à destination des étudiants de M2 susceptibles de s'engager dans un projet doctoral, sans pour autant négliger d'attirer des candidats venant de l'extérieur. De même, il semble que la Charte de thèse (bilingue) adoptée en 2010 pour les huit ED de la ComUE UEB sera conservée. Enfin, cette ED bénéficiera de l'application Amethis V3 (Accès Multi Etablissements aux Thèses, à l'International et au Suivi des doctorants et docteurs), logiciel dont l'objectif est d'améliorer la gestion des doctorants dans toutes les phases du parcours doctoral.

En ce qui concerne le choix des sujets de thèse, selon une pratique répandue dans le domaine des SHS, aucune des trois ED (SHOS, DEGEST et *Pierre Couvrat*) n'intervient au stade de la conception des projets, laissée aux directeurs de thèses et aux UR. Le projet de l'ED DSP ne prévoit pas de modifier cette pratique. Dans le même esprit, dans chacune des ED dont le bilan est évalué, l'inscription en thèse n'est pas restreinte aux candidats financés et aucun critère précis ne semble affiché ni utilisé pour opérer une sélection à l'entrée en doctorat. En revanche, pour les contrats doctoraux, l'ED SHOS procède à un concours très formalisé avec appel à candidatures sur projets et audition par des commissions disciplinaires distinctes, en vue du recrutement des meilleurs candidats, sans tenir compte de quotas par UR ou par mention de doctorat. L'ED SHOS dispose depuis peu d'une plateforme numérique pour l'organisation dématérialisée du concours de recrutement et organise un « séminaire de l'école doctorale » destiné à recruter les meilleurs étudiants de M2. L'ED DEGEST a adopté une procédure assez proche : pour les contrats doctoraux, un concours est également organisé avec une limite de deux candidats par M2, une audition devant un « comité des sages » (tournant) qui propose un classement au Conseil de l'ED. Quant à l'ED *Pierre Couvrat*, elle ne dispose que d'un ou deux contrats doctoraux par an, qu'elle attribue sur proposition d'un jury comprenant des enseignants-chercheurs extérieurs à l'Université d'Angers. Par

ailleurs, il semble que dans toutes les ED évaluées, le concours pour les contrats doctoraux soit organisé par sites, et donc sans uniformité à l'échelle de l'ED.

Le projet de l'ED DSP n'entend pas restreindre l'accès au doctorat aux seuls doctorants financés et n'a pas encore défini les critères de sélection des candidats. Pour les contrats doctoraux ordinaires, l'ED organisera un concours basé sur des critères de sélection fondés sur l'excellence du dossier, la pertinence du projet et la motivation des candidats et directeurs de thèse pressentis.

Comme dans la plupart des ED en SHS, le taux de financement des thèses reste assez faible. Sur l'ensemble de ses doctorants, l'ED SHOS annonce un taux de financement se situant entre 25 et 30 %, et sur les entrants entre 25 et 40 %, en ne tenant pas compte, à juste titre, des doctorants salariés. Cette ED peut compter sur un nombre variable (entre 15 et 24) de contrats doctoraux (Région, politique d'établissement et contrats non fléchés), et huit conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Pour 2014-2015, l'ED DEGEST annonce 58 doctorants financés pour 103 inscrits (allocations ministérielles, allocations sur contingent présidence/pôles d'excellence, Région, allocations fléchées coopération internationale, CIFRE et bourses de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, organismes de recherche, fondations, bourses d'Etats étrangers), mais intègre dans son calcul les doctorants salariés. Dans le projet, il est annoncé que l'ED DSP veillera à ce que le nombre de contrats doctoraux soit respectueux de son importance quantitative et de l'excellence des résultats d'insertion. A l'évidence, un effort doit être poursuivi dans ce sens de la part des établissements, et on peut espérer qu'une politique volontariste en matière d'inscriptions et de maîtrise des taux d'encadrement aura aussi pour conséquence l'augmentation de la proportion de doctorants financés.

L'ED SHOS s'appuie sur douze UR, notamment les UMR (unités mixtes de recherche) CNRS Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE), Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe (CRAPE), et Centre de Recherches en Economie et Management (CREM). Cet adossement permet de délivrer des doctorats avec mention Droit, Sciences économiques, Sciences de gestion, Science politique, Philosophie et Information-communication. Concernant l'ED DEGEST, son périmètre scientifique inclut onze UR, dont trois spécialisées en Droit et Science politique avec une UMR CNRS Droit et Changement Social. Enfin, au sein de l'ED *Pierre Couvrat*, tous les enseignants-chercheurs sont rattachés au Centre Jean Bodin (équipe d'accueil EA 4337 de l'Université d'Angers) ou au Themis-Um (EA 4333 de l'Université du Maine). L'ED DSP bénéficiera d'un resserrement disciplinaire et s'appuiera sur trois UMR CNRS, un LabEx (le lab-LEX regroupant trois anciennes EA : centre de Recherches Administratives (CRA EA 3150, UBO), Centre de Recherche en Droit Privé (CRDP EA 3881, UBO), Institut de Recherche sur les Entreprises et les Administrations (IREA EA 4251, UBS) ainsi que quatre autres EA. L'ensemble ne relèvera que du secteur Droit et Science politique. La qualité de ces entités de recherche apportera certainement une plus-value à l'ED dans sa mission de formation des doctorants.

Les entretiens entre les comités d'évaluation des UR en Droit et Sciences Politiques, et la direction de l'ED DEGEST ou de l'ED SHOS révèlent des pratiques et des implications variables suivant les unités. Certaines sont très actives et fortement impliquées dans la direction et le fonctionnement de leur école doctorale, d'autres sont davantage périphériques et moins actives, selon leur localisation ou les spécificités de leurs domaines de recherche. Il conviendra d'homogénéiser les bonnes pratiques concernant le suivi des doctorants et les formations disciplinaires dans les différentes UR par une politique propre à l'ED DSP, ce que le resserrement disciplinaire devrait permettre.

Les efforts consacrés par les ED fondatrices sur leur ouverture nationale et internationale méritent d'être salués. L'ED SHOS, prenant appui sur le Collège doctoral International de l'UEB soutient la mobilité de ses doctorants ; cette politique est d'autant plus nécessaire qu'un nombre croissant de diplômés de l'ED se tournent vers des carrières internationales. Ainsi, 22 % du budget sont consacrés à la rubrique « international » (co-financements des mobilités internationales). Le nombre des doctorants étrangers est également assez élevé (environ 35 %), signe de l'attractivité internationale de l'ED. En revanche, le nombre des thèses en cotutelles est en déclin (19 en 2014-2015 pour 14 nationalités) et l'ED est consciente des problèmes consécutifs à l'internationalisation, tels que l'accueil des doctorants étrangers, la langue de travail des doctorants ou le financement des déplacements de membres de jury étrangers. L'ED DEGEST justifie également d'un nombre important de doctorants étrangers (157 en 2013-2014, soit 47 % de la totalité inscrits). Les doctorants de cette école ont aussi la possibilité de bénéficier du label « Thèse Mention Européenne », et un effort louable est à souligner dans la prise en charge de la mobilité des doctorants (avec un budget annuel de près de 7000 €). Il sera important, au sein de l'ED DSP, de conserver cette dynamique en termes de mobilité internationale des doctorants.

- Encadrement et formation des doctorants

Les indicateurs d'encadrement des ED fondatrices ne sont pas encore totalement satisfaisants. L'ED SHOS est certainement la plus active dans la maîtrise de ses flux et sa politique d'encadrement. Elle annonce 351 doctorants pour 203 HDR, dont 144 sont actifs comme directeur ou co-directeur de thèse. Plus précisément, la moyenne est actuellement de 1,7 doctorant par HDR potentiel et de 2,4 par encadrant HDR effectif. Cette ED limite à dix le nombre maximal de doctorants (et à trois le nombre d'inscrits la même année) pour un même directeur de thèse. Elle réduit également le nombre de thèses pour les trois encadrants les plus sollicités de l'ED qui, de 2010 à 2014, sont passés à moins de dix directions de thèse. L'ED encourage aussi les jeunes enseignants-chercheurs en autorisant ponctuellement des codirections en vue de préparer leur HDR et propose ainsi un véritable apprentissage à la fonction de directeur de thèse. Concernant le nombre de soutenances annuelles, elles sont remontées à 63 en 2014-2015 après un creux à 44 en 2013-2014. L'ED SHOS cherche aussi à réguler les flux d'entrée en doctorat (100 en 2012-2013, 99 en 2013-2014 et 52 en 2014-2015) et veut maîtriser la durée des thèses dont la médiane est de 57 mois (4 ans et 9 mois), ce qui est convenable pour les disciplines couvertes. Cette école annonce qu'il n'y a quasiment plus de thèses dont la durée dépasse sept ans et, effectivement, moins de 20 % des thèses ont une durée supérieure à six ans. En 2014-2015, douze doctorants ont été réinscrits en 7^{ème} année et plus (précisément huit en 7^{ème} année, deux en 8^{ème} et deux en 9^{ème}). Sans doute cela constitue-t-il un progrès, puisqu'ils étaient près de trente dans le même cas en 2011-2012, mais il conviendrait de poursuivre cet effort, et faire cesser ces exceptions. Concernant le nombre de thèses soutenues, la politique mise en œuvre par l'ED pour hâter la soutenance de ses doctorants peu pressés d'achever leur thèse semble efficace. Enfin, le taux d'abandon a eu tendance à augmenter (35 abandons explicites en 2014-2015), ce qui pourrait paraître inquiétant. Toutefois, il semble qu'il s'agisse plutôt de la conséquence de la politique de l'ED poussant les doctorants à achever leur thèse, dont certains, incapables de finir, préfèrent abandonner. D'ailleurs, au moment de l'inscription pour l'année 2015-2016 ce nombre est tombé à 18.

Pour l'ED DEGEST, les données fournies sont moins précises. Cette école accueille aujourd'hui 469 doctorants pour 156 HDR, ce qui porte le taux d'encadrement à 3, sans que ne soit précisée la proportion des chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR qui dirigent véritablement des thèses. Toutefois, l'ED limite à 10 le nombre de doctorants par direction de thèse. L'ED DEGEST annonce également entre 90 et 120 inscriptions et entre 46 et 56 soutenances par an (33 seulement en 2014-2015, ce qui paraît assez faible au vu des effectifs). Le taux de déperdition n'est pas précisé, mais le rapport entre le nombre d'entrants et le nombre de soutenances fait apparaître un résultat assez peu satisfaisant. On note également une diminution du nombre annuel de soutenances (63 en 2012-2013, 33 en 2014-2015, soit une moyenne de 54 par an sur cinq ans). Pour la période 2011-2015, la durée moyenne des thèses est de 69 mois (5 ans et 9 mois) ce qui reste relativement élevée. Cette donnée est présentée comme conforme aux exigences des CNU du secteur SHS et est en partie imputée à la longueur particulière des thèses de Géographie ; cette dernière précision sera toutefois infirmée à l'occasion de l'évaluation sur site de l'ED *Sciences de la mer et du littoral*, évaluée parallèlement, et dont certains géographes provenant de DEGEST feront partie.

L'ED *Pierre Courvat*, sur les cinq dernières années, a eu 31 doctorants, 19 HDR et une moyenne de 3,3 soutenances par an. Un progrès a été accompli pour mieux répartir l'activité d'encadrement, puisque, en 2010-2011, la moitié des doctorants étaient encadrée par deux professeurs des universités, tandis qu'en 2014-2015, 13 HDR (plus trois hors UR rattachées) se partagent la direction des 29 thèses en cours.

Dans le projet de l'ED DSP, le nombre de thèses susceptibles d'être dirigées en tout ou partie par une même direction demeure limité à dix ce qui reste important même dans le secteur SHS, surtout en considération du nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR dont disposera l'ED. Cette école affiche également une politique volontariste de maîtrise des dérogations d'inscription permettant, dans le respect de la diversité des situations, de réguler la durée des thèses au-delà de la 3^{ème} année. Quant à la politique envisagée pour réduire le taux d'abandon, elle apparaît assez réaliste : il s'agira d'appréhender au cas par cas les potentiels abandons tardifs, dont les causes peuvent être multiples. Par ailleurs, pour éviter les abandons qui interviennent en 1^{ère} année de thèse, l'ED prévoit de mieux informer ses futurs doctorants, d'être plus sélective à l'inscription et plus attentive à la construction du projet de thèse. Enfin, l'ED DSP pourrait réfléchir à un plan d'actions visant à promouvoir l'encadrement doctoral auprès des titulaires de l'HDR qui ne dirigent pas encore de thèse.

L'offre de formation doctorale actuelle de l'ED SHOS est très diversifiée et bénéficie d'une forte mutualisation avec les autres ED de l'UEB, un important catalogue de formations complémentaires étant proposé aux doctorants. Les doctorants ont ainsi accès à des formations disciplinaires de haut niveau, des formations transversales, des formations professionnalisantes, mais aussi des formations à l'enseignement supérieur, des formations « méthodologie et valorisation de la thèse », « entreprise », ainsi que des journées scientifiques de formations à la recherche. Au sein de l'ED SHOS, 43 % du budget de 2013 est consacré à la formation. Les doctorants doivent accumuler trente crédits à l'issue des trois premières années de thèse. Des dérogations trop nombreuses sont cependant admises. Le contenu des formations,

notamment celles qui sont disciplinaires et méthodologiques, sont décrites avec précision dans des fiches, permettant ainsi aux doctorants d'opérer leurs choix en toute connaissance de cause. L'animation auprès des doctorants est aussi un point positif à mettre au crédit de cette école doctorale dynamique : on retiendra l'organisation de séminaires transversaux, de rencontres entre doctorants, de *workshops*, de forums professionnels et de tables rondes avec les anciens docteurs professionnels, sans compter la participation aux Doctoriales.

Dans un même schéma, l'offre de formation au sein de l'ED DEGEST est riche et articulée (plus de 200 heures sont proposées chaque année) et représente 6 800 €, soit un tiers de son budget annuel. Chaque formation fait l'objet d'une évaluation. Un minimum de 100 heures de formation est exigé, réparties sur les trois premières années de thèse. Si cette condition n'est pas remplie, la demande de dérogation pour une 4^{ème} année n'est pas recevable, hormis pour les doctorants salariés, sous contrat CIFRE, les ATER (attachés temporaires à l'enseignement et la recherche), les résidents à l'étranger, et les doctorants en cotutelles, pour lesquels les obligations de formation sont allégées. A l'ED Pierre Couvrat, l'offre est plus modeste avec une formation de l'école organisée chaque année sur le site d'Angers, le plus souvent assurée par un membre du Centre Jean Bodin.

Malgré ces points encourageants, les doctorants auditionnés par le comité HCERES sont assez critiques au regard de cette offre de formation, parfois tardive et inadaptée pour les moniteurs, mal différenciée quant à son origine (ED ou collège doctoral), et générant des déplacements. Trop de formations continuent de s'afficher comme « complètes » dès leur ouverture en ligne. Il conviendrait donc de proposer davantage de sessions pour les formations les plus demandées. Les doctorants reconnaissent toutefois que, peu flexible au début, le dispositif de formation est en cours d'amélioration.

Dans le projet d'ED DSP, et sous réserve des cas de dispense et de dérogation, la formation doctorale sur trois ans pourra correspondre à 100 heures effectives. Les doctorants politistes (une cinquantaine) bénéficieront de formations spécifiques (méthodologiques, enquêtes de terrain, approche sociologique ou de socio-histoire) correspondant à leurs besoins ; ils auront aussi la possibilité de les trouver auprès d'autres ED. Sur la base d'un accord avec le Barreau, les doctorants envisageant de devenir avocats bénéficieront d'une formation spécifique (en procédure en particulier) leur permettant, une fois l'école d'avocats intégrée, de ne pas ressentir de retard par rapport à ceux qui l'ont intégrée sur concours. Par ailleurs, les doctorants bénéficieront largement de la formation doctorale mutualisée à l'échelle de l'UBL, dispensée notamment par l'Ecole de docteurs. L'organisation de cette dernière sera structurée autour de huit personnes : un ingénieur d'études (IGE) et deux gestionnaires pour le service de coordination de la politique doctorale, un IGE pour l'informatique et la communication, un IGE et deux gestionnaires pour le suivi de l'insertion, et un IGE pour l'international. Il faudra veiller à une certaine maîtrise des dérogations de formations afin que les crédits de formation ne soient pas trop aisément validés par les doctorants. Enfin, une systématisation de l'évaluation des formations par les doctorants serait nécessaire.

Concernant l'importante question du suivi des doctorants, l'ED SHOS a mis en place des comités de suivi de thèse (CST) annuels pour les demandes de réinscriptions et de dérogations. Disciplinaires et incluant une audition des doctorants, ces CST semblent bien organisés, mais certains doctorants regrettent la diversité disciplinaire des membres qui les composent. En particulier, les politistes se plaignent de devoir présenter leurs travaux devant un comité constitué exclusivement de juristes, ce qui semble être la conséquence, malgré les sollicitations de l'ED, d'un faible engagement des HDR de Science politique. Dans l'ED Pierre Couvrat, des CST ont été créés en 2013 et fonctionnent dorénavant chaque année, en lien avec le Centre Jean Bodin. Dans l'ED DEGEST, le suivi des doctorants est assuré grâce à la mise en place systématique d'un CST composé au minimum de trois membres (le directeur de thèse, un professeur extérieur, un professeur local), dont on ignore toutefois précisément à partir de quelle année de thèse il intervient et qui apparaît souvent comme une simple collecte de signatures, sans réel échange. On sait seulement qu'au sein de cette ED, une inscription en 8^{ème} année est subordonnée à une audition éventuelle du doctorant et une décision motivée du Conseil de l'école. Cette intervention de l'ED est manifestement trop tardive et témoigne d'un suivi insuffisant des doctorants.

Le projet de l'ED DSP propose de reprendre le dispositif des CST en 3^{ème} ou 4^{ème} année, malgré leur aspect jugé trop formel, et se limitant parfois, selon les sites, à une simple signature. C'est pourquoi l'ED envisage de proposer aux doctorants un rendez-vous annuel sous forme de Doctoriales à partir de la 2^{ème} année de thèse, qui permettra de présenter l'état d'avancement des travaux, d'aborder certaines difficultés méthodologiques communes, de participer à des *workshops* thématiques et d'avoir des échanges individuels avec des spécialistes de chaque domaine de recherche. Un tel projet est ambitieux, et bien qu'il présente certaines difficultés de mise en œuvre au regard du nombre de doctorants, il ne peut être qu'encouragé. Il faudrait en particulier veiller à y faire participer les doctorants identifiés comme étant en difficulté. En revanche, systématiser les CST à partir de la 3^{ème} année seulement est trop tardif : ils s'apparenteraient davantage à une pré-soutenance, ou comme un simple contrôle en vue de l'inscription en 4^{ème} année. Pour être utiles, ces comités doivent être organisés dès la 1^{ère} année en vue de l'inscription en 2^{ème} année.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs qu'utilise l'ED SHOS repose sur l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur en Bretagne qui effectue tous les ans deux enquêtes auprès des docteurs de l'UEB (un an et trois ans après la soutenance), fournissant globalement de bons indicateurs : 43 réponses sur 46 pour l'enquête 2014 concernant les diplômés de 2013 et 106 réponses sur 147 pour ceux de 2010. A l'ED DEGEST, l'enquête de suivi a été organisée grâce à *LUNAM Docteur* (enquête automatisée transmise aux docteurs à leur adresse électronique personnelle à la date de la soutenance de la thèse). Le taux de réponses étant très faible, l'ED a lancé en juin 2015 une enquête auprès des directeurs de thèses sur le devenir de leurs anciens doctorants qui ont soutenu au cours des cinq dernières années. Annoncé comme encourageant, le résultat n'a toutefois pas pu être fourni. Enfin, à l'ED *Pierre Couvrat*, ce travail est confié au Collège doctoral en lien avec la ComUE UNAM. Le projet de l'ED DSP envisage de conserver les outils statistiques plus performants déjà existants et de mettre en place un annuaire des anciens docteurs avec mention de leurs professions actuelles, et d'exploiter les informations fournies par les réseaux sociaux.

Les résultats montrent qu'à l'ED SHOS en particulier, l'insertion professionnelle des docteurs est importante dans l'enseignement et la recherche en France et à l'étranger (plus de 50 % sur les docteurs 2010 et 2011). L'enquête de janvier 2014 sur les 43 docteurs 2010 (avec 75 % de réponses) montre qu'environ 90 % des diplômés étaient en activité ; seuls 4 % affirmaient être réellement en recherche d'emploi. L'enquête à un an sur les docteurs de 2013 (avec un taux de réponse de 74 %) montre que 82 % des répondants ont un emploi (hors contrat post-doctoral), dont un tiers en contrat à durée indéterminée. A l'ED DEGEST, on note également une bonne insertion dans les métiers de l'enseignement supérieur : 18 des 52 docteurs de 2013-2014 et 25 des 45 docteurs de 2014-2015 ont intégré la fonction publique en qualité de chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs de recherche. Rien ne montre précisément que l'exploitation des données de l'insertion soit clairement utilisée par les écoles doctorales comme outils de pilotage de leur politique de formation, hormis les formations destinées à intégrer les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. De même, les dispositifs pour la valorisation du doctorat sont encore perfectibles, à l'image de l'initiative de l'ED DEGEST qui a créé un prix pour valoriser les meilleures thèses. L'ED DSP envisage de compléter ces dispositifs par un suivi des doctorants et docteurs *via* les réseaux sociaux.

Autoévaluation et projet :

On peut déplorer qu'aucune autoévaluation n'ait été vraiment organisée à l'échelle de l'établissement, ainsi que l'absence de concertation entre les écoles doctorales de la ComUE. L'autoévaluation a été pilotée en interne, ce qui a pour effet de produire des bilans très peu homogènes. De ce fait, il est parfois difficile d'imaginer ce que sera finalement la politique de la nouvelle ED DSP issue de la fusion-restructuration d'écoles fondatrices fournissant des informations parfois disparates.

Pour autant, l'ED SHOS a fourni un excellent travail d'autoévaluation (en son sein), dans lequel seules quelques rares questions demeurent en suspens. Divers tableaux et graphiques complètent utilement l'exposé. En revanche, l'autoévaluation de l'ED DEGEST, malgré des points très positifs dans son bilan, demeure un peu rapide, évasive et parfois contradictoire, et assez faible quant au suivi de l'insertion de ses docteurs. Celle de l'ED *Pierre Couvrat* apparaît comme l'autoévaluation d'une ED qui, malgré également des aspects positifs, demeure marginale et consciente de sa prochaine disparition.

Appréciation globale :

La fusion de trois écoles doctorales multisites (d'une part les ED pluridisciplinaires SHOS et DEGEST, et d'autre part l'ED monodisciplinaire *Pierre Couvrat*) aboutira à la création d'une ED multisite mais au périmètre disciplinaire resserré, constituant ainsi l'opportunité de construire une entité plus cohérente et, à terme, de mieux répondre aux besoins des doctorants en Droit et Science politique.

Il appartient à l'ED DSP de saisir cette opportunité pour obtenir de la ComUE UBL le soutien qui lui est nécessaire, et pour fixer les règles d'harmonisation de sa politique, s'inspirant des meilleures pratiques des écoles doctorales dont elle est issue. Des efforts sont encore à fournir, notamment concernant les critères de recrutement de ses doctorants (afin de garantir la qualité de ses effectifs), de maîtrise de la durée des thèses ou encore d'harmonisation des concours organisés pour l'attribution des contrats doctoraux.

Le projet est ambitieux, notamment au regard de l'élargissement territorial et, moyennant quelques aménagements, cohérent en termes de formation et de suivi doctoral. La gouvernance semble bien investie et constructive.

Points forts :

- Cohérence du périmètre disciplinaire et bon adossement scientifique.
- Direction constructive et réaliste.
- Secrétariats bien investis.
- Bonne politique d'ouverture internationale et d'accueil des doctorants étrangers.

Points faibles :

- Périmètre géographique étendu avec des pratiques différentes.
- Absence de détermination des moyens et budget non établi.
- Absence de critères affichés pour le recrutement des doctorants.
- Manque de coordination dans l'organisation des formations.
- Durée des thèses non maîtrisée.
- Faible sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.

Recommandations pour l'établissement

La future ED DSP devrait parvenir à harmoniser les pratiques existant au sein des trois écoles doctorales fondatrices, notamment pour le suivi des thèses, la maîtrise de leur durée et l'offre de formation, qui devrait être mieux adaptée aux besoins des doctorants.

L'ED DSP devrait aussi déterminer des règles qualitatives pour le recrutement de ses doctorants et envisager de constituer un jury unique pour l'attribution des contrats doctoraux.

Concernant la formation de son conseil, l'ED DSP devra accorder une attention particulière au choix des membres extérieurs, et faire élire les représentants des doctorants et leurs suppléants de manière à couvrir le plus largement possible l'ensemble des sites et l'ensemble des disciplines.

Les établissements auront quant à eux notamment la responsabilité d'attribuer à l'ED DSP les moyens matériels pour développer son projet dans un périmètre géographique générateur de dépenses (importance des effectifs, déplacements, gestionnaires des collèges doctoraux de sites, etc.) en évitant de baser le financement exclusivement sur le nombre de doctorants (et uniquement durant les trois premières années).

Observations de l'établissement

RÉF. : AL/PO/16/146

Rennes, le 11 juillet 2016

Affaire suivie par : Mission Recherche

Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'Ecole Doctorale DSP

Madame, Monsieur,

L'Université Bretagne Loire et l'ensemble des établissements demandant la co-accréditation ou l'association remercient les comités d'experts ayant évalué les projets d'écoles doctorales portées par la ComUE. Les recommandations qui ont été émises vont nous permettre d'améliorer la structuration de nos écoles doctorales.

Ces évaluations se sont déroulées en février 2016 soit 2 mois après la parution de décret de création de l'UBL qui était alors sous administration provisoire. Les dossiers des projets d'école doctorale ont été constitués dans des délais très contraints à la suite de la nomination des directions (9 mars 2016) et directions adjointes (5 mai 2016) des futures écoles doctorales UBL.

Nous souhaitons apporter un certain nombre d'éclairages sur les recommandations faites.

Nous sommes en train de travailler sur l'harmonisation des procédures via plusieurs documents que sont les conventions en vue de l'accréditation pour chaque ED, une charte du doctorat en cohérence avec le nouvel arrêté de la formation doctorale et les règlements intérieurs des futures écoles doctorales contenant un socle commun.

La répartition des budgets de la formation doctorale et des contrats doctoraux sont en cours de réflexion au sein des établissements et seront précisées dans la convention en vue de l'accréditation. Le rôle des écoles doctorales dans le processus de recrutement sera réaffirmé pour s'assurer que les critères soient clairs et explicites.

La réflexion sur l'offre de formations doctorales sera organisée de façon collégiale au sein de l'Ecole des Docteurs qui permettra d'identifier les formations pouvant être dispensées via des outils numériques, ou si les formations nécessitent d'être dupliquées sur les sites au sein des collèges doctoraux. Ces dernières pourront être organisées par d'autres formateurs mais conduiront à l'acquisition des mêmes compétences. L'offre de formations disciplinaires sera assurée par les écoles doctorales qui réaliseront un rapport annuel du suivi et de l'évaluation qui sera présenté devant le conseil de l'école des Docteurs.

La mise en place d'un observatoire sur le périmètre de l'UBL est un atout pour l'analyse de données équivalentes. La méthodologie est conservée de celle de l'UEB qui est reconnue au niveau national. Les études passées ont bien montré la nécessité de rester sur un système de proximité pour augmenter le taux de réponses. Un travail important est en cours pour assurer une meilleure communication aux écoles doctorales via des sites internet souples produits par l'UBL et une réflexion est en cours sur la mise en place de newsletters.

Le changement engendré par la reconfiguration des écoles doctorales sera pris en compte par un accompagnement des gestionnaires sur l'utilisation des nouveaux outils (Amethis et « thesesenbretagneloire ») et sur les différents rôles des structures d'organisation de la formation doctorale. Les gestionnaires sont des relais essentiels à l'appropriation par les doctorants de ces structures.

Réponse de l'ED DSP à l'évaluation HCERES

Jean-René Binet, Professeur de droit privé, Directeur de la future Ecole doctorale « Droit et science politique » de l'Université Bretagne-Loire

Le rapport appelle deux remarques principales.

D'une part, le projet d'école doctorale est jugé sérieux notamment en ce qu'il manifeste une implication sérieuse de la direction. Le resserrement disciplinaire est envisagé comme une belle opportunité pour améliorer le service rendu par l'école doctorale à ses doctorants, notamment en termes de formation. On ne peut que se féliciter de cette appréciation favorable.

D'autre part, le rapport souligne un certain nombre de points faibles et émet quelques recommandations : un sentiment d'appartenance des doctorants jugé insuffisant, une offre de formation devant être mieux coordonnée. On veut croire que ces faiblesses seront aisément surmontées grâce au resserrement disciplinaire : plus l'identité de l'école sera claire, plus les étudiants s'y identifieront ; moins les disciplines seront nombreuses, plus il sera simple de coordonner l'offre de formation. Cela suppose toutefois que, comme le souligne le rapport, les moyens nécessaires soient donnés à l'école doctorale par les établissements.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Sur proposition de la direction de l'Ecole Doctorale DSP

Le Président de l'Université
Bretagne Loire

